



SECTION EUROPÉENNE

L'ESSENTIEL

Le gouvernement a décidé de supprimer les sections européennes qui ne concernaient pas, selon lui, assez de monde.

A la place des sections européennes, la réforme du collège prévoit pour les langues :

- Un renforcement des langues vivantes du CP à la 3ème,
- L'apprentissage d'une seconde langue dès la 5ème
- De nouveaux thèmes de travail

POUR MÉMOIRE

Les sections européennes ou de langues orientales sont ouvertes aux collégiens et aux lycéens des voies générale, technologique et professionnelle. Ces sections ont pour objectif de favoriser la maîtrise avancée d'une langue vivante par les élèves et l'ouverture européenne et internationale des établissements.

Les enseignements dispensés dans ces sections reposent sur les programmes en vigueur dans les collèges et les lycées. Ils sont cependant aménagés :

- au collège, l'enseignement de la langue vivante est renforcé d'au moins deux heures par semaine
- au lycée, une ou plusieurs disciplines non linguistiques sont enseignées en partie dans la langue de la section.
- Au collège et au lycée, des activités culturelles et d'échanges sont organisées, visant à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie de la culture ou de la langue.

[Circulaire no 92-234 du 19 août 1992](#)